



PRÉFET DE L'ESSONNE

SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Affaire suivie par : Nicolas LELION
☎ : 01 70 56 42 04
Mél : nicolas.lejion@essonne.gouv.fr

Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

**Projet d'aménagement du carrefour de la Route de Chasse sur la RN 20
sur le territoire des communes de Ballainvilliers et de Saulx-les-Chartreux.**

**PROCÈS-VERBAL DE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS
(Article R.112-20 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)**

Par délibération n°2014-04-0020 du 7 avril 2014, le Conseil Départemental de l'Essonne a approuvé le bilan de la concertation publique et autorisé son Président à demander l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Ballainvilliers et de Saulx-les-Chartreux et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du carrefour de la Route de Chasse sur la RN 20 sur le territoire des communes de Ballainvilliers et de Saulx-les-Chartreux.

Par un courrier du 5 septembre 2019, le Président du Conseil Départemental de l'Essonne a sollicité l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Ballainvilliers et de Saulx-les-Chartreux et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du carrefour de la Route de Chasse sur la RN 20 sur le territoire des communes de Ballainvilliers et de Saulx-les-Chartreux.

Par une décision n° E19000132/78 du 13 décembre 2019, Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles a désigné Monsieur Dominique MASSON, Inspecteur Général des Patrimoines honoraire, en qualité de commissaire enquêteur pour mener ces enquêtes publiques.

Par un arrêté préfectoral n°2019/SP2/BCIIT/256 du 19 décembre 2019 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique unique en mairies de Ballainvilliers et de Saulx-les-Chartreux du lundi 13 janvier au vendredi 31 janvier 2020 inclus.

A l'issue du dernier jour d'enquête, le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le registre d'enquête parcellaire, pour chaque mairie concernée, ont été clos et signés par la maire de Ballainvilliers le 31 janvier 2020 à 17h00 et par le maire de Saulx-les-Chartreux le 31 janvier 2020 à 17h00. Ces registres ont été remis au commissaire enquêteur avec les dossiers d'enquête publique le jour même.

Les observations du public ont pu être recueillies tant lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur que sur les registres mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.


Les observations du public pouvaient aussi être transmises au commissaire enquêteur en mairies de Ballainvilliers et de Saulx-les-Chartreux par courrier à son attention.

Le commissaire enquêteur a disposé d'un délai d'un mois pour rédiger un rapport énonçant ses conclusions motivées.

Le 10 mars 2020, le commissaire enquêteur a remis ces documents en Sous-préfecture, assortis des dossiers d'enquête unique préalable à la déclaration d'utilité publique, à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées.

Fait à PALAISEAU
le 13 MAI 2020

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet de l'arrondissement de Palaiseau


Abdel-Kader GUERZA